



PRODUIT DE CONTRASTE AU SCANNER

Votre médecin vous a proposé un examen d'imagerie. Il sera pratiqué avec votre consentement. (Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser). Pour réaliser cet examen le radiologue peut être amené à utiliser **un produit de contraste**.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

Il est très important que vous répondiez précisément aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments).

Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT DE CONTRASTE ?

C'est une substance injectable ou ingérable qui améliore la visualisation des organes explorés.

PRODUIT DE CONTRASTE IODÉ

Ces produits de contraste qui sont utilisés au scanner, contiennent de l'iode ce qui les rend visibles aux Rayons X.

Ce sont des produits injectés le plus souvent par voie veineuse (pose d'un cathéter au niveau d'une veine du bras) ; ils sont alors transportés par le sang jusqu'à l'organe à explorer. Ils peuvent également être injectés dans une articulation (arthroscanner).

Ils sont éliminés par les reins, raison pour laquelle il est recommandé de boire abondamment avant et après l'examen.

Potentiellement, ils présentent deux inconvénients qui seront pris en compte :

- ✓ Ils peuvent être **allergisants**. En cas de réaction allergique avérée lors d'un examen antérieur, vous avez peut-être consulté un allergologue qui au moyen de tests cutanés a pu déterminer le ou les PCI que vous ne tolérez pas. Rares sont les personnes « allergiques » à tous les PCI.

Si vous avez été testé, apportez le résultat des tests au radiologue qui vous prescrira le produit de contraste qui vous convient.

- ✓ L'autre inconvénient de ces PCI est qu'ils nécessitent un **bon fonctionnement des reins**. C'est pourquoi il vous sera demandé de faire des examens de sang avant l'examen et à plus forte raison si vous avez des facteurs de risque (âge, hypertension artérielle, diabète...). En cas de risque confirmé, il peut vous être proposé de remplacer l'examen radiologique avec produit de contraste par un examen échographique ou IRM.
- ✓ Il peut y avoir également un risque si vous avez passé un examen radiographique avec injection de produit de contraste iodé dans les **48h précédentes**. Dans ce cas, il faut toujours en avvertir le radiologue au moment de l'examen.

CAS PARTICULIERS

- ✓ **La femme enceinte** : l'injection d'un agent de contraste n'est pas recommandée mais peut être réalisée après appréciation du rapport bénéfice/risque. Les produits iodés peuvent être injectés en cas d'absolue nécessité mais il faut absolument en avvertir le pédiatre après la naissance de l'enfant.

De même si des examens d'imagerie avec produits de contraste iodé sont réalisés chez une femme allaitante il faut interrompre cet allaitement durant 24h, car l'iode passe dans le lait et peut agir sur la thyroïde du bébé.

- ✓ **La Metformine** : ce médicament est utilisé dans le traitement du diabète. Du fait du risque d'acidose lactique et d'insuffisance rénale induite par les produits de contraste en particulier iodés, il est recommandé d'interrompre le traitement par Metformine le jour de l'examen et de le reprendre au bout de 48h si le contrôle sanguin est satisfaisant.

Source : Fiche d'information issue de la Société Française de Radiologie – Fiche Information Patients : Utilisation des produits de contraste en Imagerie Médicale. Disponible sur www.sfrnet.org.